



COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE MAINZAC

Séance du vendredi 01 mars 2019

Membres en exercice : 11

Présents : 9

Votants: 10

Secrétaire de séance:

Evelyne MAUBRUN

Date de la convocation: 19/02/2019

L'an deux mille dix-neuf et le premier mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Patrice DOMINICI (Maire),

Présents : Patrice DOMINICI, Evelyne MAUBRUN, Francis ROCHE, Annette DELAGE, Brigitte VERLHAC, Jean-Luc GERVAIS, Romain LABICHE, Michèle MERCIER, Régine DELAGE

Représentation: GAILLARD Grégory par DELAGE Régine

Excusés: Solange PARAGE

Absents:

VOTE DU CA 2018

Présentation par M. le Maire des différentes parties du Compte administratif 2018 :

- Dépenses et recettes de fonctionnement
- Dépenses et recettes d'investissement
- Bilan général du CA 2018
- Tableau comparatif CA 2017 – CA 2018
- Réponse aux questions

Le Conseil Municipal réunit sous la présidence de madame Mercier Michèle délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par Le Maire.

CA 2018			DEPENSES	RECETTES	BILAN
réalisation exercice	A	Section de fonctionnement	63 563,93	69 619,35	6 055,42
	B	Section d'investissement	2 317,33	5 029,38	2 712,05
Reports de l'exercice n-1	C	Report en section de fonctionnement 002	0,00	24 632,28	24 632,28
	D	Report en section de d'investissement 001	2 725,77	0,00	-2 725,77
Résultat cumulé	A+C	Section de fonctionnement	63 563,93	94 251,63	30 687,70
	B+D	Section d'investissement	5 043,10	5 029,38	-13,72
	Total cumulé		68 607,03	99 281,01	30 673,98

Le maire se retire de la séance pour laisser le conseil voter le compte administratif 2018.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 9 **Pour : 9** **Contre : 0** **Abstention : 0**

Délibération concernant l'affectation de l'excédent de fonctionnement global cumulé au 31/12/2018 : 30 673,98€

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 9 **Pour : 9** **Contre : 0** **Abstention : 0**

ÉCLAIRAGE PUBLIC

Présentation par M. le Maire d'un tableau récapitulatif des dépenses liées à l'éclairage public sur toute la commune :

- 45 points lumineux au total (28 sur le bourg dont 5 pour l'Église)
- Pour l'année 2018 : 1523,43 € de consommation électrique + 794,25€ d'entretien
- Total = 2317,68€/an pour les 45 points lumineux
- Soit un coût moyen par point lumineux d'environ 52€/an / par point lumineux

La commune de Javerlhac ayant décidé d'enfouir le réseau électrique sur le village de Labadias, le point lumineux sera remplacé par un éclairage solaire. M. le Maire précise que ce point lumineux ne coûtait rien à la commune de Javerlhac (et seulement 17,65€/an pour l'entretien), malgré cette information, ce point lumineux sera remplacé.

ÉLAGAGE des lignes téléphoniques

Le projet de fibrage intégral de la commune étant prévu pour le début de l'année 2020, il est demandé à la commune de procéder à l'élagage des arbres près des lignes téléphoniques présentes sur le territoire (hormis les départementales, financées par le Département).

M. le Maire propose de demander un devis pour cet élagage et qu'une contribution soit demandée aux différents propriétaires

le long des câbles. Un état des lieux complets est en cours pour une discussion au prochain conseil.

1. Prévision des travaux 2019 : préparation du budget primitif

Travaux déjà prévus sur 2018 et qui seront réalisés en 2019

- o Assainissement des bâtiments communaux : 8 420,00€ HT - 9 262,00 € TTC
- o Voirie Labadias:
 - Communale : Route Labadias (Devis 5 722,00 € TTC)
 - Chemin blanc : Dubois 500,40€TTC (location + 30tonnes) + 612,00€ TTC (6h de pelles mécaniques)

Pour le reste des travaux, la commission Voirie se réunit le samedi 23 mars à 14h ainsi que la commission Bâtiments à partir de 15h

2. INFORMATIONS DIVERSES

- o Modification temporaire des horaires de secrétariat
- o Du lundi 18 février au samedi 30 mars 2019
- o Fermeture du secrétariat les lundis après-midi
- o Ouverture en remplacement les samedis de 8h à 12h.
- o Préparation du tableau des élections européennes du dimanche 26 mai 2019
- o Présentation de la dernière délibération du syndicat mixte de la Fourrière concernant la prise en charge des Chats des communes (forfait de 50€ par chat trappé et placé en fourrière), à la charge de la CDC qui a la compétence.
- o Réunion de la commission des impôts le jeudi 21 mars 2019 à 17h30 la mairie

- o Coût du compteur « forain », réseau électrique du marché des producteurs 2018 : 79,40€ TTC
- o Coût des vœux/repas dînatoires de janvier 2019 : 753,88€ pour 70 personnes.
Devant la réussite de cet évènement, M. le Maire propose de le reconduire l'année prochaine, mais en essayant de réduire le coût.
- o **Repas des aînés 2019 :** À la vue du peu de participants sur les dernières années à ce repas, plusieurs membres du conseil souhaitent annuler cet événement et reproduire plutôt les vœux améliorés.
Monsieur Le Maire transmettra un courrier aux habitants afin de leur expliquer ce choix et la proposition de remplacement correspondante.
- o Réunion des maires du territoire « sud » de la CDC pour une discussion autour de projet de ce territoire le jeudi 07 mars à la Mairie de Mainzac

Fin de la réunion : 21h30

Clôture de la séance à